

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE – 408-408B, RUE CRÉPEAU

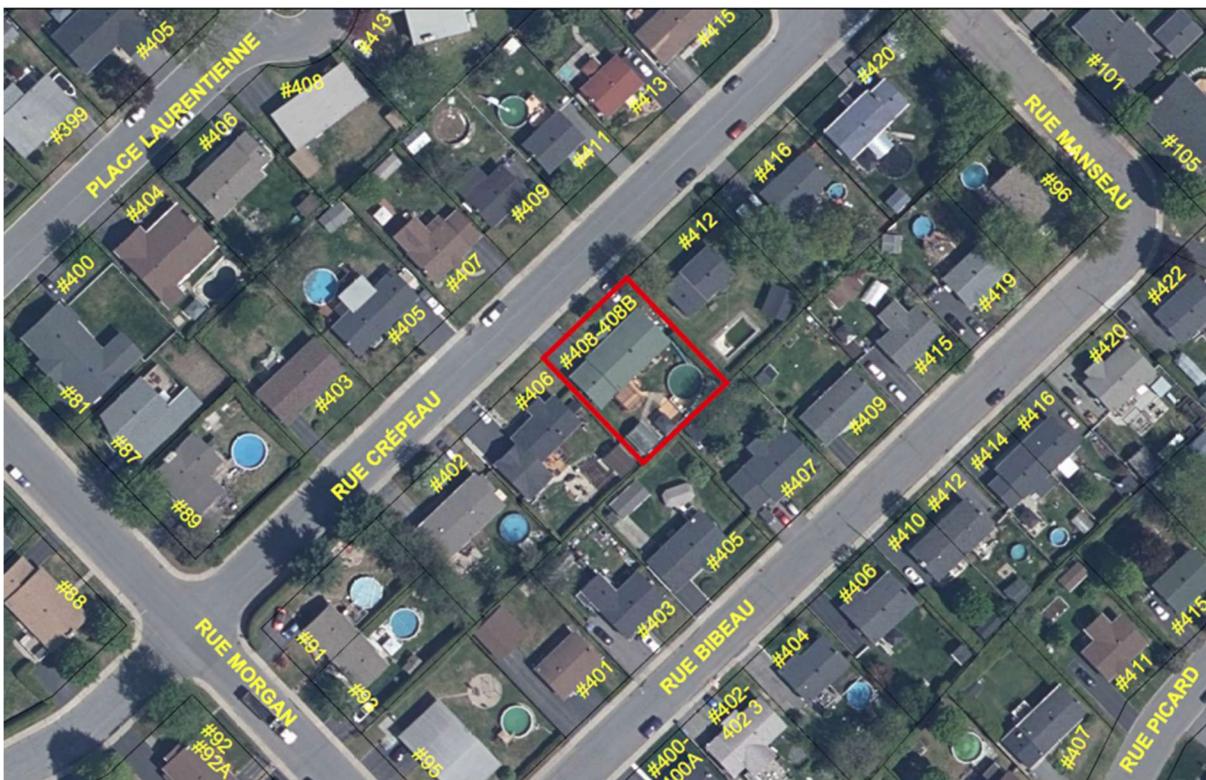
AVIS PUBLIC est donné par la présente :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement n° 2538 « Concernant la démolition d'immeubles », et ce, pour le bâtiment suivant :

Un bâtiment principal situé au 408-408B, rue Crépeau, numéro de lot 4 483 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

La démolition de cet immeuble incendié permettra la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale comprenant un logement d'appoint.

Que le bâtiment est la propriété de Naar Fricks Annacius et Tonyde Saint-Luc.



Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis pour la démolition de cet immeuble doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition motivée au directeur du Service juridique et greffe de la Ville de Sorel-Tracy, soit d'ici le lundi 9 juin 2025 à 16 h 30.

Le comité de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui se tiendra à la salle d'audience de la cour municipale située au 2^e étage de l'édifice Jacques-Racicot du 3025, boulevard de Tracy, le lundi 9 juin 2025 à 18 h.

Ces oppositions écrites doivent être transmises au bureau du greffier, soit par courriel à greffe@ville.sorel-tracy.qc.ca ou par courrier à Bureau du greffier, 71, rue Charlotte C.P. 368, Sorel-Tracy, Québec, J3P 7K1.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 29^e jour de mai 2025.

Le greffier,

René Chevalier